



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de  
GOURDAN-POLIGNAN**

**Nombre de Conseillers :**

en exercice 15  
présents 14  
votants 14

**OBJET :**

Affectation du résultat  
d'exploitation du  
budget CHAL pour  
l'exercice 2020

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture de Saint-  
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le 29 AVR. 2021

ID : 031-213102247-20210428-DEL\_2021\_02\_04-BF

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
n° 2021-02-04**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit avril, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 22 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GALLEGO, Mme GEVREY, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés :

Absents non excusés : Mme FOURMENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif 2020 et notamment les résultats de l'exercice,

Considérant que le compte administratif est exact,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

|                | Résultat CA 2019 | Virement à la section invest. | Résultat de l'exercice 2020 | Solde des restes à réaliser | Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat |
|----------------|------------------|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---|
| Investissement | -15 264,40 €     | /                             | 33 331,45 €                 | -95 000 €                   | -76 932,95 €  |
| Fonctionnement | 47 414,87 €      | 15 264,40 €                   | 143 395,03 €                | 0                           | 175 545,50 €  |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 contre), décide d'affecter le résultat comme suit :

|  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| <b>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020</b>  | <b>175 545,50 €</b>               |
| <b>Affectation obligatoire :</b><br>À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)  | 76 932,95 €                       |
| <b>Solde disponible affecté comme suit :</b><br>Affectation complémentaire en réserves (c/1068)<br>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)<br>Total affecté au c/1068 | 0 €<br>98 612,55 €<br>76 932,95 € |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

